

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Le gouvernement n'a pas l'intention de construire un pont en face de Québec, ou dans le voisinage pour raccorder le chemin de fer Intercolonial avec le chemin de fer Canadien du Pacifique. Le gouvernement n'a reçu aucune demande d'aide pour cette entreprise.

EXPOSITION DU NORD-OUEST.

M. DAVIN :

Le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget une somme applicable au paiement des deniers encore dus en rapport avec l'Exposition du Nord-Ouest tenue à Regina en 1895?

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : La question est à l'étude.

PRIMES AUX PÊCHEURS.

M. KAULBACH :

Est-ce l'intention du gouvernement, au cours de la présente session, vu l'augmentation du nombre des pêcheurs et afin d'encourager davantage cette industrie, d'augmenter le montant des primes à distribuer?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : La somme accordée annuellement par le parlement pour encourager le développement des pêcheries maritimes et la construction des navires de pêche est réglée par un statut et l'intention du gouvernement n'est pas d'introduire une nouvelle loi à ce sujet, sur cette question.

MAIS ET FARINE DE MAIS.

M. KAULBACH :

Comme le maïs n'est pas cultivé en Canada en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de la consommation, est-ce l'intention du gouvernement, au cours de la présente session, de le placer sur la liste des articles admis francs de droits afin de permettre la fabrication de la farine de maïs en Canada? Ou le gouvernement se propose-t-il d'admettre cette farine en franchise?

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier le tarif durant la présente session.

CONTROLEURS DES DOUANES ET DE L'ACCISE.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER :

1. Les contrôleurs du Revenu de l'intérieur et des Douanes, ou l'un des deux, sont-ils membres du cabinet? 2. L'un ou l'autre de ces messieurs, en prenant possession de sa charge, a-t-il reçu de la part du gouvernement une assurance quelconque relativement à sa position dans le gouvernement? Si oui, de quelle nature?

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : 1. D'après la loi actuelle les contrôleurs des Douanes et de l'Accise ne sont pas et ne peuvent pas être membres du cabinet. 2. Le gouvernement a l'intention de demander au parlement de modifier la loi actuelle concernant le ministère du Commerce, de manière à ce que les chefs du département de la Douane et de celui de l'Accise reprennent le rang de ministres, et cette déclaration a déjà été faite publiquement par le premier ministre.

M. LANGELIER.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : La deuxième partie de l'interpellation a peut-être échappé à l'honorable ministre : l'un ou l'autre de ces messieurs, en prenant possession de sa charge, a-t-il reçu de la part du gouvernement une assurance quelconque relativement à sa position dans le gouvernement?

Le PREMIER MINISTRE : Je crois avoir répondu à cela.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : L'honorable ministre prétend que sa réponse couvre les deux paragraphes?

Le PREMIER MINISTRE : Oui.

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À LA SALLE WINDSOR.

Sir CHARLES TUPPER :

Les paroles qui suivent rapportent-elles d'une manière assez exacte une partie du discours prononcé par l'honorable premier ministre à l'Hôtel Windsor, le 22 janvier 1895 : "J'ai lu dans la Gazette une déclaration portant que si vous abolissez la protection, les matières premières ne seront plus admises en franchise. Je dis que si nous devions avoir un tarif de revenu, ces matières seraient admises franches de droits. Les matières premières ne sont pas admises en franchise aujourd'hui avec le système de la protection. Certaines matières premières le sont, comme la laine, par exemple. Grâce à Dieu, on n'a pas pensé à la taxer. Le coton aussi est franc de droit. Mais le fer l'est-il? Le coton est une matière première et la laine l'est aussi pour certaines fabrications. Mais deux articles sont des matières premières pour tous les fabricants, et ces articles sont le charbon et le fer. Mais sont-ils admis en franchise? Si vous avez un tarif de revenu, ce sera en vue de développer le pays, et toutes les matières premières devraient être admises en franchise avec un tel tarif."

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je dois avertir mon honorable ami que malgré tout mon désir de lui être agréable, je crains de ne pas pouvoir satisfaire sa curiosité quelque peu fatigante. Je suis obligé de faire le pénible aveu que ma mémoire que j'avais la faiblesse de croire assez bonne, ne me permet pas de me rappeler, mot pour mot, un discours prononcé il y a plus de dix-huit mois.

M. FOSTER : Cela a dû être dit dans un moment de faiblesse.

CANAL DE LA TRENT.

M. HUGHES :

1. Le contrat pour la section du canal de la Trent qui s'étend du lac Simcoe au point où la première section de la division située entre le lac Balsam et le lac Simcoe frappe la rivière Talbot, a-t-il été donné conformément aux avis qui demandaient des soumissions pour ces travaux? 2. Si non, pourquoi? 3. Est-ce l'intention du gouvernement d'abandonner les travaux pour le moment?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : 1. Non ; les travaux n'ont pas été concédés. 2. Parce que la date pour recevoir les soumissions a été reculée. 3. Aucune décision dans ce sens n'a été prise, mais la question de faire de nouveaux contrats est à l'étude.